

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **0**

**OBJET :**  
**Retrait de la**  
**délibération -**  
**Attribution des cartes**  
**cadeaux offertes aux**  
**retraités**

**SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;  
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire  
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre  
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,  
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger  
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,  
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile  
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle  
LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,  
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

**RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION - ATTRIBUTION DES CARTES CADEAUX OFFERTES AUX RETRAITÉS**

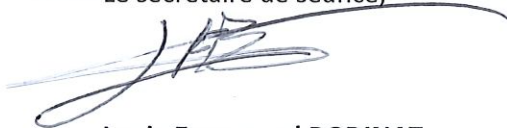
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** délibération n°251216\_37 portant sur l'attribution des cartes cadeaux dans le cadre de la mise en œuvre d'une prestation à caractère social en faveur des agents de la Commune étant partis en retraite avant l'année 2020 ;
- **Considérant** le courrier de la Préfecture du Puy-de-Dôme en date du 16/02/2026 précisant que seuls les agents en position d'activité peuvent bénéficier de prestations d'action sociale ;

Il convient donc de retirer la délibération n°261216\_37 attribuant des cartes cadeaux à des agents étant partis en retraite avant 2020 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** le transfert du marché de location avec option d'achat de véhicule conclu avec les entreprises co-titulaires RICOUX et DIAC pour le 3 – Location d'un véhicule utilitaire de type petit fourgon L1 et pour le lot 5 – Location de deux citadines segments à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX